



# Bibliothèque communale d'Anniviers

## Règlement

### Inscription

L'inscription se fait gratuitement sur présentation d'une pièce d'identité. Pour les jeunes ayant moins de 16 ans, la signature des parents est exigée.

Chaque lecteur inscrit reçoit une **carte Bibliopass** gratuite qu'il devra présenter à chaque nouvel emprunt de documents. La perte de cette carte doit immédiatement être signalée. Le remplacement de la carte perdue coûte Fr. 10.-

Les changements de nom ou d'adresse doivent être signalés au service du prêt ou par courriel [bibliotheque@anniviers.org](mailto:bibliotheque@anniviers.org)

Les personnes non domiciliées en Suisse doivent verser un dépôt (50.- à 100.-) lors de leur premier emprunt. Cette somme leur sera restituée lorsqu'ils n'utiliseront plus les services de la Bibliothèque.

### Prêt

Chaque lecteur peut emprunter **cinq ouvrages** et **deux DVD** à la fois. La durée du prêt est d'**un mois** pour les livres et de **deux semaines** pour les DVD.

La prolongation d'un prêt est possible sur place ou par courriel. Une seule prolongation est accordée.

### Prêt entre bibliothèques

Les ouvrages que la Bibliothèque ne possède pas peuvent être empruntés par son intermédiaire à une autre bibliothèque.

### Réservation

Les documents peuvent être réservés gratuitement sur place ou par courriel. Dès que le document est disponible à la bibliothèque, le lecteur sera averti et aura une semaine pour venir le chercher. Au-delà, le document sera remis en circulation.

Lien utile sur [www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)  
Adresse mail [bibliotheque@anniviers.org](mailto:bibliotheque@anniviers.org)  
Tél : 078 659 31 81 (Catherine Zufferey, responsable)

*Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017 et peut être modifié sur décision des responsables.*

*Anniviers, le 1<sup>er</sup> avril 2017*

### Retard

L'utilisateur s'engage à rendre les documents dans les délais fixés. Le rappel se fait par écrit ou par courriel. Les frais perçus sont de **Fr. 2.- par semaine de retard et par ouvrage**. Pour les DVD, les frais perçus sont de **Fr. 5.- par semaine, dès le 1<sup>er</sup> jour de retard**.

L'utilisateur ne peut plus faire usage de la bibliothèque tant qu'il n'a pas rendu le ou les documents et acquitté l'amende encourue.

### Perte ou détérioration

Les documents perdus ou abîmés seront soit remplacés par le lecteur, soit facturés au prix neuf avec une majoration de Fr 5.-.

### Responsabilité

Chaque lecteur qui prête un document à une tierce personne en demeure responsable.

### Droit d'auteur

Les DVD et les CD sont exclusivement utilisés pour des auditions à caractère individuel ou familial. Il est strictement interdit de copier les DVD et les CD.

### Proposition d'acquisition

Chaque lecteur peut faire des suggestions pour l'acquisition de documents. La décision finale sera prise par la personne responsable des acquisitions. Le lecteur sera averti de la suite donnée à sa demande.

### Internet

L'utilisation de l'ordinateur est strictement limitée à la recherche et à la consultation du catalogue de la bibliothèque ou à des recherches documentaires sur le Web.

### Ouverture

La bibliothèque est ouverte au public :

**Mardi** : 15h00 à 19h00  
**Mercredi** : 13h00 à 17h00  
**Vendredi** : 15h00 à 19h00